

Conditions d'inscription aux cours collectifs assurés à Argelès sur Mer

Septembre 2025 – Juin 2026

Certificat médical

La production d'un certificat médical annuel n'est pas obligatoire pour la pratique du yoga. Il n'est requis que pour les disciplines à contraintes particulières (cf sur le site Améli.fr)

Toutefois, un questionnaire de santé est à disposition sur demande pour évaluer votre état de santé et la nécessité ou non de consulter un médecin pour délivrer un certificat médical.

Vous êtes encouragé(e) à ne pas dépasser vos limites physiques et à informer la professeure de vos contraintes physiques ou problèmes de santé via le formulaire d'inscription.

Cours collectifs– Abonnements

Les abonnements couvrent la période allant du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026.

L'abonnement annuel ouvre droit à un cours d'une durée d'une heure par semaine, en salle.

Votre abonnement est nominatif ; il ne peut être cédé à un tiers.

Vacances scolaires

Espace Waldeck Rousseau : Yoga sur Chaise (lundi) : aucun cours pendant les vacances scolaires.

Maison Sports et Santé : (mercredi et vendredi) : cours assurés pendant la 2^{ème} semaine des vacances scolaires, sauf pendant les vacances de fin d'année : 22/12/2025 au 02/01/2026.

Absence

En cas d'absence, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Cas particulier : en cas d'absence supérieure à 1 mois pour raisons de santé, il sera possible de reporter son abonnement (sur présentation d'un certificat médical).

Tarifs

- Séance : 10 € (d'essai ou à l'unité)
- Abonnement 10 cours : 90 €
- Abonnement annuel : 300 € (adhésion aux associations LPPY et IFY incluse)
- Adhésion facultative aux associations LPPY et IFY : 25 €

La qualité de Membres Adhérent vous permet de participer au cours, aux activités proposées par l'IFY YTE et IFY, de recevoir la revue éditée par l'IFY YTE, d'avoir une voix consultative à l'AG.

L'assurance de base de la MMA est incluse dans l'adhésion.

Règlement

Les abonnements peuvent être réglés en espèce, chèque ou virement bancaire.

- Abonnement 10 cours : règlement à l'inscription en une fois (validité 6 mois)
- Abonnement annuel : règlement à l'inscription ; des facilités de paiement sont possibles (règlement en 3 fois, sous forme de 3 chèques encaissés les 15 septembre, 15 novembre et 15 janvier).

Les paiements en plusieurs échéances ne signifient pas que vous êtes libéré(e) de votre engagement en cas d'abandon des cours.

Formulaire d'inscription en ligne :

